

L'avenir de l'Europe

Les contours du débat actuel

RÉSUMÉ

À la suite de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, prise à l'issue du référendum de juin 2016, l'Union a lancé une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Europe, qui se poursuit au sein de divers forums et institutions.

Le débat a pris un nouvel élan : l'accélération des négociations avec le Royaume-Uni sur son retrait de l'Union, les résultats électoraux dans certains États membres et les prochaines élections européennes de mai 2019 influent sur l'ampleur de la discussion et la visibilité des positions des différents acteurs concernés.

Dans ce contexte, depuis le début de l'année 2018, le Parlement européen organise des débats en plénière sur « L'avenir de l'Europe » avec des chefs d'État ou de gouvernement : le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, en janvier, le Premier ministre croate, Andrej Plenković, en février, et le Premier ministre portugais, António Costa, en mars. Le Président français, Emmanuel Macron, prononcera un discours lors de la période de session plénière d'avril 2018. Le Premier ministre belge, Charles Michel, et le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, ont confirmé leur présence dans l'hémicycle, le premier au début du mois de mai, à Bruxelles, le second à la fin du mois de mai, à Strasbourg. La présente note d'information donne une vue d'ensemble de l'état d'avancement du débat en cours dans plusieurs domaines d'action majeurs, tels que l'avenir de l'Union économique et monétaire ou la dimension sociale de l'Union, ainsi que des évolutions récentes dans la politique européenne en matière de migration et dans le domaine de la sécurité et de la défense ; en outre, il comprend certaines analyses préliminaires concernant le futur cadre financier pluriannuel après 2020 et les discussions sur des questions institutionnelles plus larges.

La présente note d'information a été rédigée conjointement par les analystes suivants du service de recherche pour les députés de l'EPRS : Silvia Kotanidis, Angelos Delivorias, Nora Milotay, Anja Radjenovic, Joanna Apap, Elena Lazarou et Magdalena Sapala.

Voir également la publication conjointe, [From Rome to Sibiu – The European Council and the Future of Europe debate](#) (De Rome à Sibiu – Le Conseil européen et le débat sur la réforme de l'UE).



Contenu du briefing

- Contexte
- Union économique et monétaire
- Dimension sociale
- Migration
- Sécurité et défense
- Cadre financier pluriannuel
- Questions institutionnelles

Contexte

Une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Europe est en cours depuis quelque temps au sein de divers forums et institutions. Le débat est devenu plus explicite au lendemain du référendum britannique de juin 2016, les 27 autres [dirigeants de l'Union](#) décidant alors de commencer à se réunir de manière informelle dans un format UE-27, parallèlement aux réunions du Conseil européen (UE-28). L'idée était d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Union. Les dirigeants de l'UE-27 se sont d'abord concentrés sur les causes et les conséquences du Brexit, ce qui a conduit [à la déclaration et à la feuille de route de Bratislava du 16 septembre 2016](#). Dans un deuxième temps, dans la période allant jusqu'à leur réunion à La Valette en février 2017, les dirigeants de l'UE-27 ont débattu de l'avenir de l'Union. Ensuite, avec la [déclaration de Rome du 25 mars 2017](#), adoptée à l'occasion du 60^e anniversaire des traités de Rome, les dirigeants de l'UE-27 ont envoyé un signal clair « d'unité et de solidarité ». La déclaration de Rome prévoit la possibilité pour les États membres de s'intégrer à des rythmes et à des intensités différents, « tout en avançant dans la même direction ». Y est également décrite une conception de l'Union pour les dix prochaines années, articulée autour d'une Europe sûre et sécurisée, une Europe prospère et soucieuse du développement durable, une Europe sociale et une Europe plus forte sur la scène mondiale. Signe de son importance politique, la déclaration de Rome a été signée à la fois par les dirigeants de l'UE-27 et par les présidents du Parlement européen et de la Commission européenne.

À la suite de sa [résolution](#) adoptée en juin 2016 au lendemain du référendum britannique, le Parlement européen a adopté [trois autres résolutions capitales](#) en février 2017 : la première, sur l'amélioration du fonctionnement de l'Union européenne en mettant à profit le potentiel du traité de Lisbonne, explore comment tirer profit du potentiel inexploité du traité de Lisbonne sans modification des traités ; la deuxième, sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne, traite de modifications éventuelles des traités ; enfin, dans la troisième résolution, sur la capacité budgétaire de la zone euro, le Parlement plaide en faveur d'un saut qualitatif en matière d'intégration dans ce domaine spécifique.

La Commission européenne a par ailleurs apporté une contribution fondamentale sous la forme de son [livre blanc](#) du 1^{er} mars 2017, dans lequel elle a présenté les principaux défis que l'Union devait relever et proposé cinq scénarios d'intégration d'ici à 2025. Le livre blanc a été conçu dans l'optique de contribuer au débat plus général mais aussi d'alimenter la déclaration de Rome. Entretemps, ce livre blanc a été complété par plusieurs [documents de réflexion](#) sur des thèmes essentiels pour l'Union.

Dans son [discours sur l'état de l'Union](#) du 13 septembre 2017, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a présenté un sixième scénario complétant ceux du livre blanc, et a dévoilé une [feuille de route pour une Union plus unie, plus forte et plus démocratique](#), dans laquelle est fixé le calendrier des initiatives phares de la Commission jusqu'aux élections européennes de 2019. Lors de la [réunion du Conseil européen](#) des 19 et 20 octobre 2017, le président du Parlement européen, [Antonio Tajani](#), a rappelé que le Parlement avait apporté d'emblée sa contribution au débat sur l'avenir de l'Europe. Il a également annoncé son intention d'organiser, à compter du début de l'année 2018, des débats au cours des périodes de session plénière, constituant un forum démocratique et ouvert, au cours desquels les chefs d'État ou de gouvernement et d'autres personnalités européennes de premier plan seraient invités à présenter leur vision des choses. Ont déjà pris part à ces débats en plénière sur « [l'avenir de l'Europe](#) » le Premier ministre irlandais, [Leo Varadkar](#), en janvier, le Premier ministre croate, [Andrej Plenković](#), en février, et le Premier ministre portugais, [António Costa](#), en mars. Lors de la période de session plénière d'avril 2018, le président de la République française, Emmanuel Macron, devrait prononcer un discours et participer au débat. Le président Macron a déjà affiché son ambition pour l'Europe, dans un [discours](#) phare prononcé à l'université de la Sorbonne le 26 septembre 2017, au cours duquel il a déclaré son allégeance au projet européen et formulé des propositions substantielles sur la structure institutionnelle et la portée stratégique de l'Union. Le Premier ministre belge,

Charles Michel, et le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, ont confirmé leur présence dans l'hémicycle, le premier au début du mois de mai, à Bruxelles, le second à la fin du mois de mai, à Strasbourg.

Dans le cadre de sa stratégie visant à rapprocher le projet européen des citoyens, la Commission européenne a lancé les « [dialogues avec les citoyens](#) », une initiative prenant la forme de forums organisés dans tous les États membres pour débattre des priorités et de l'évolution de l'Union. Le président Macron a proposé de mener une autre action similaire au cours des mois précédant les élections européennes de 2019.

Union économique et monétaire

Lancée en 1992, l'[Union économique et monétaire](#) (UEM) [englobe](#) la monnaie unique et une politique monétaire indépendante menée par la Banque centrale européenne (BCE), des règles pour la coordination et la surveillance des politiques économiques des États membres et, depuis peu, un corpus réglementaire et un cadre de surveillance uniques pour les établissements financiers au sein de la zone euro. Les bases juridiques sur lesquelles repose l'UEM sont les [dispositions pertinentes du traité](#) et [deux règlements du Conseil](#). La crise financière et la crise de la dette souveraine ont montré que ce cadre comportait un certain nombre de lacunes. Il a donc été renforcé par huit nouveaux règlements et directives de l'Union (le « [six-pack](#) » et le « [two-pack](#) »), deux traités intergouvernementaux (le [traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance](#) (TSCG) et le [pacte pour l'euro plus](#)), ainsi que par des [règles prudentielles](#) communes pour prévenir ou [gérer efficacement](#) les crises bancaires (y compris la liquidation ordonnée des banques défailtantes).

Parallèlement au renforcement du cadre susmentionné, des discussions¹ ont débuté en 2012 sur la façon d'[intégrer davantage](#) les cadres pour le secteur financier, les questions budgétaires et la politique économique, ainsi que de renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques du processus. Dans ce contexte, la Commission a publié, en octobre 2012, une [communication](#) intitulée « [Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie](#) », dans laquelle elle a décrit les « éléments nécessaires et les étapes à franchir en direction d'une union bancaire, économique, budgétaire et politique à part entière ». Cette communication a alimenté un rapport publié en décembre 2012 par le président du Conseil européen, en collaboration avec les présidents de la Commission européenne, de l'Eurogroupe et de la BCE, intitulé « [Vers une véritable Union économique et monétaire](#) ». Ce rapport propose un calendrier et un processus par étapes sur la voie de l'achèvement de l'UEM. Il est structuré en trois étapes (de 2012 à 2014 et au-delà) et comprend des propositions visant à assurer la viabilité budgétaire, à rompre le [lien entre banques et États](#), à favoriser des politiques structurelles saines et à améliorer la capacité de résistance de l'UEM par la création d'une fonction d'[absorption des chocs](#) au niveau central. En 2015 a été publié un second rapport, intitulé « [Compléter l'Union économique et monétaire](#) ». Ce rapport, rédigé par les présidents des quatre institutions précitées auxquels s'est joint le président du Parlement européen, se fonde sur le rapport de 2012 et prévoit une nouvelle [feuille de route](#) visant à approfondir l'UEM en deux phases, l'achèvement de l'UEM devant avoir lieu d'ici à 2025 au plus tard. La première phase, s'étalant jusqu'au milieu de l'année 2017, prévoyait des actions immédiates aux fins d'un « approfondissement par la pratique », tandis que la seconde phase consiste en des mesures plus ambitieuses afin de parachever l'architecture de l'UEM.

À l'occasion du 60^e anniversaire des traités de Rome, en mars 2017, la Commission a publié son [livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#), lequel a été suivi, peu après, en prévision de la seconde phase, d'un [document de réflexion](#) sur l'approfondissement de l'UEM. Ce dernier contient des considérations relatives à des mesures dans [trois domaines clés](#) : le parachèvement de l'union financière, la mise en place d'une union économique et budgétaire plus intégrée, et l'ancrage de la responsabilité démocratique et le renforcement des institutions de la zone euro. Aux fins de la réalisation de ces objectifs, le document de réflexion s'est concentré sur des mesures nouvelles et existantes, notamment une stratégie en matière de prêts improductifs, un dispositif de soutien budgétaire commun pour le Fonds de résolution unique et un système européen d'assurance des dépôts.

Dans son discours sur l'[état de l'Union](#) de septembre 2017, le président de la Commission a annoncé de nouvelles mesures visant à renforcer la gouvernance de l'UEM. Dans le même temps, le Conseil européen a approuvé le [programme des dirigeants](#) et fixé sa réunion de juin 2018 comme date limite pour l'adoption de décisions concrètes sur la réforme de l'UEM (d'autres décisions éventuelles pourront être prises lors de la réunion de mars 2019). Enfin, en décembre 2017, la Commission a présenté des propositions et des initiatives [spécifiques](#) en vue de l'achèvement de l'UEM, dont une [proposition](#) relative à la création d'un Fonds monétaire européen ancré dans le cadre juridique de l'Union, une [proposition](#) visant à intégrer le contenu du TSCG dans ce même cadre juridique, et une [proposition](#) visant à renforcer le programme d'appui à la réforme structurelle. Toutefois, la discussion sur l'avenir de l'UEM ne se limite pas aux institutions de l'Union ou à leurs dirigeants. En septembre 2017, dans un [discours](#) prononcé à la Sorbonne, le président français Emmanuel Macron a présenté la réforme de l'UEM comme l'une des six clés d'une initiative pour l'Europe. Outre les réformes nationales, a-t-il souligné, l'Europe a besoin des moyens nécessaires pour être une zone de croissance et de stabilité, et notamment d'un budget lui permettant de financer des investissements communs et d'assurer sa stabilisation en cas de chocs économiques.

Un mois plus tard, Wolfgang Schäuble, alors ministre des finances de l'Allemagne, a remis à ses collègues de l'Eurogroupe un [document officiel](#) présentant ses réflexions sur la manière d'aller de l'avant. Ce document s'articule autour de trois grands principes : i) pour éviter l'aléa moral, les compétences et le contrôle budgétaires ne sauraient être dissociés ; ii) il faut se doter de meilleurs instruments pour favoriser l'application des réformes structurelles ; et iii) des fonctions de stabilisation crédibles sont nécessaires pour faire face aux chocs mondiaux ou nationaux.

En mars 2018, les ministres des finances du Danemark, de l'Estonie, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Finlande et de la Suède ont publié un [document](#) dans lequel ils ont fait part succinctement de leurs points de vue sur la discussion en cours concernant l'UEM. Ils ont proposé de prendre de nouvelles mesures afin d'achever l'union bancaire et de renforcer le mécanisme européen de stabilité ([MES](#)), lequel pourrait éventuellement se muer en un Fonds monétaire européen. Néanmoins, ils ont souligné que l'Union devait respecter ses cadres budgétaires, économiques et financiers existants, et que le respect du pacte de stabilité et de croissance et la mise en œuvre des réformes structurelles étaient nécessaires à la solidité de l'UEM.

Dimension sociale

L'idée de renforcer les aspects sociaux de l'Union économique et monétaire (UEM), à la fois dans la zone euro et dans les autres États membres², et notamment d'améliorer le marché de l'emploi, la protection sociale et l'accès à l'éducation parallèlement aux politiques macroéconomiques, a fait son chemin à la suite de la crise financière et de la dette souveraine ainsi que du ralentissement de la croissance économique qui a suivi.

Dans le cadre du débat lancé par le [livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#) publié par la Commission en mars 2017, le document de réflexion sur la [dimension sociale de l'Europe](#) propose trois scénarios pour l'avenir : i) se cantonner à la libre circulation des travailleurs ; ii) développer ce qui serait essentiellement une Europe à plusieurs vitesses ; et iii) approfondir véritablement l'UEM dans l'UE-27. Le document de réflexion sur la [maîtrise de la mondialisation](#) aborde davantage la question de la répartition des richesses et des inégalités au sein de l'Union, et met en exergue les liens très étroits entre les politiques économiques et sociales. En avril 2017, la Commission a proposé un cadre de référence global, le [socle européen des droits sociaux](#), pour l'évolution future des marchés du travail et des systèmes de protection sociale de l'Union. Ses 20 principes et droits vont bien au-delà des limites strictes de la politique sociale et portent sur l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables, la protection sociale et l'inclusion sociale. Le socle des droits sociaux – qui a été conçu initialement pour la zone euro, mais qui s'adresse à tous les États membres – a été [proclamé et signé](#) conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement européen le 17 novembre 2017 lors du sommet social de Göteborg. Cet engagement commun devrait ouvrir un nouveau chapitre pour la dimension sociale du projet européen.

Une [question qui demeure pour l'avenir](#) est de savoir comment renforcer la dimension sociale dans la pratique et comment le socle des droits sociaux contribuera à la poursuite du développement des mesures sociales au sein de l'Union en mobilisant les principaux [instruments](#) dont l'Union dispose, à savoir la législation, les orientations, la gouvernance et le financement. Selon certaines [premières évaluations](#), si le socle des droits sociaux n'est pas présenté comme un instrument juridiquement contraignant et s'appuie sur l'[acquis social](#) existant, il va plus loin que celui-ci dans certains domaines (par exemple, pour les travailleurs indépendants) et est susceptible de générer une nouvelle dynamique. D'une part, bien qu'il ne soit question que de droits, le socle a en réalité une portée considérable dans certaines dimensions du droit du travail. D'autre part, il peut même avoir une incidence sur la gouvernance économique de l'Union.

Pour ce qui est de la législation et des orientations, le Parlement européen a réclamé, dans sa [résolution](#) de janvier 2017 sur le socle des droits sociaux, de nouvelles mesures législatives et non législatives visant à moderniser le monde du travail, la protection sociale et l'accès à l'éducation. Le [Conseil européen](#), lors de sa réunion de décembre 2017, a approuvé l'angle d'approche proposé par la Commission dans son [programme de travail pour 2018](#). Ce dernier traite de plusieurs questions soulevées dans la résolution du Parlement. Le Conseil européen est convenu que la législation et les orientations devraient aller plus loin en ce qui concerne : i) la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux aux niveaux de l'Union et des États membres ; ii) l'amélioration du [dialogue social](#) à tous les niveaux, comprenant, au niveau de l'Union, le « [nouveau départ pour le dialogue social](#) » du Conseil ; iii) la réalisation d'avancées sur les [dossiers sociaux en attente](#) au niveau de l'Union et sur les futures initiatives annoncées dans le programme de travail de la Commission pour 2018 ; iv) le suivi des priorités du [plan d'action de l'Union](#) sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ; et v) la poursuite de la réalisation des objectifs de la [stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#). Pour renforcer les aspects sociaux de la gouvernance du point de vue de son *contenu*, les rapports par pays dans le cadre du [Semestre européen 2018](#) ont pris en compte le socle européen des droits sociaux, en mettant tout particulièrement l'accent sur les défis en matière de compétences et sur les filets de protection sociale au niveau national. Le [projet de rapport conjoint sur l'emploi](#), qui s'inscrit dans le cadre de l'[examen annuel de la croissance](#), utilise le [tableau de bord social](#) accompagnant le socle des droits sociaux. Cependant, l'adéquation et la pertinence des indicateurs figurant dans le tableau de bord [font débat](#). En outre, dans sa [résolution](#) de 2017 sur l'emploi et les aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, le Parlement européen a réitéré l'idée d'introduire une «procédure pour aborder les déséquilibres sociaux» dans la conception des recommandations par pays. Plusieurs questions relatives au renforcement des aspects sociaux du *processus* du Semestre européen doivent encore être abordées. Dans sa [résolution](#) sur l'examen annuel de la croissance 2017, le Parlement a prié instamment la Commission d'engager des négociations sur un accord interinstitutionnel portant sur la gouvernance économique qui garantisse que la structure du Semestre européen permette un contrôle parlementaire régulier et efficace de ce processus, en particulier en ce qui concerne les priorités de l'examen annuel de la croissance et les recommandations relatives à la zone euro.

Enfin, [l'avenir des finances de l'Union](#) aura une grande incidence sur la mesure dans laquelle la dimension sociale de l'Union pourra être soutenue. Les initiatives à venir sur l'achèvement de l'[Union économique et monétaire](#) prévoient l'introduction d'une ligne budgétaire de l'Union consacrée à l'appui à la réforme structurelle et au développement d'un instrument de convergence pour l'aide de préadhésion. Le débat sur le [cadre financier pluriannuel \(CFP\)](#) post-2020, qui débutera par la proposition de la Commission prévue pour mai 2018, sera également décisif. Le Parlement a émis plusieurs propositions visant à obtenir un appui financier pour les nouvelles priorités. Dans sa résolution sur le socle des droits sociaux et dans d'[autres résolutions](#) sur l'avenir des institutions de l'Union, le Parlement a recommandé la mise en place d'un « [code de convergence](#) » assorti d'objectifs en matière de fiscalité, de mobilité de la main-d'œuvre et de pension, par exemple. La réalisation de ces objectifs conditionnerait l'accès aux fonds de l'Union et à d'autres instruments de réforme économique de l'Union, en combinaison avec des incitations budgétaires. Dans sa [résolution](#) récente sur le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'Union, le Parlement a

souligné qu'il était essentiel que l'Union se dote de « véritables » ressources propres afin d'acquérir une autonomie financière. Le [dilemme fondamental](#) qui sous-tend toutes les décisions concernant la dimension sociale et économique de l'avenir de l'Union européenne repose sur la nécessité de traiter simultanément les attentes relatives, d'une part, à la responsabilité et à la compétitivité et, d'autre part, à la solidarité et à l'entraide. Pour répondre à ces attentes très diverses et parvenir à une convergence vers le haut, il sera nécessaire de coordonner plus étroitement les politiques économiques et sociales.

Migration

Depuis 2015, l'Europe est confrontée au défi migratoire le plus important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La [mobilité humaine](#) a atteint un niveau sans précédent entre 2015 et la mi-2017. L'Europe, en raison, d'une part, de sa situation géographique, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de sa réputation de modèle de stabilité et de prospérité, et, d'autre part, de la nécessité de réagir aux problèmes démographiques et d'un besoin accru d'innovation, continuera d'attirer les migrants et les demandeurs d'asile. La gestion des flux migratoires [figurera encore parmi les priorités](#) de l'Union en raison de différents facteurs, comme l'intensification des conflits internationaux et nationaux, le changement climatique et le maintien des disparités économiques entre les États membres de l'Union et les autres pays. Lors d'un [discours](#) prononcé en décembre 2017, Antonio Tajani, président du Parlement européen, a déclaré : « Avancer en ordre dispersé serait une grave erreur et nous éloignerait de solutions véritablement efficaces. Il nous faut, au contraire, adopter une stratégie européenne forte, mettre en place une véritable coordination de nos actions et mettre en commun davantage de moyens et de ressources. » L'Union doit dès lors combiner un ensemble d'instruments de la politique migratoire interne et externe et continuer à mettre à jour sa politique d'asile fondée sur la solidarité et la responsabilité, renforcer ses frontières extérieures, endiguer la migration irrégulière et multiplier les retours, renforcer la coopération avec les pays tiers et mettre en place suffisamment de voies d'entrée légales en Europe.

En 2016, la Commission a adopté une série de propositions visant à [réformer](#) le régime d'asile européen commun (RAEC) afin de le rendre plus efficace et plus résistant à la pression migratoire. Près de deux ans après leur lancement par la Commission, les propositions ont atteint différents stades de progression dans le processus législatif. Le Parlement et le Conseil sont déjà parvenus à un accord politique sur la proposition portant création de l'[Agence de l'Union européenne pour l'asile](#) et sont sur le point d'entériner la réforme du système [Eurodac](#) pour le relevé des empreintes digitales des migrants. Si les trilogues progressent également sur les propositions de nouveau [règlement relatif aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile](#) et de [directive relative aux conditions d'accueil](#), les colégislateurs ont encore beaucoup à faire en ce qui concerne la refonte du [règlement de Dublin](#) et la proposition de [règlement relatif aux procédures d'asile](#). Comme l'a indiqué la Commission dans sa [contribution](#) à la réunion des dirigeants de décembre 2017, un accord politique sur la réforme générale du régime d'asile européen commun est attendu pour juin 2018.

Comme le soulignent les programmes européens en matière de [migration](#) et de [sécurité](#), pour faire face aux problèmes actuels que connaît l'Union en matière de migration et de sécurité, il faut améliorer la gestion des frontières extérieures, notamment en tirant meilleur parti des possibilités des systèmes informatiques. À cet effet, une révision du [code frontières Schengen](#) en vue du renforcement des vérifications dans les bases de données pertinentes aux frontières extérieures a été adoptée en mars 2017. La transformation de Frontex en [Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes](#) a été adoptée en septembre 2016 et le règlement portant création du [système d'entrée/de sortie](#) a été adopté en novembre 2017. Les travaux visant à mettre en place le nouveau système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), à réviser et à étendre le [système d'information Schengen](#), à mettre à jour le mandat d'[eu-LISA](#) ainsi qu'à définir des cadres pour l'[interopérabilité](#) des systèmes d'information de l'Union dans le domaine des frontières et de la sécurité sont en cours.

Pour arriver dans l'Union européenne, le voyage peut être extrêmement dangereux et les passeurs exposent souvent les migrants en mettant leur vie en péril. Afin d'éviter les [pertes en vies humaines](#), notamment en Méditerranée, et de lutter contre les réseaux de traite des êtres humains et les passeurs, l'Union européenne a mis sur pied une série d'opérations navales telles que [l'EUNAVFOR MED opération Sophia](#), dont le mandat a été prolongé jusque décembre 2018. En outre, pour réduire la migration clandestine, il faut une politique effective de retour et de réadmission des migrants en situation irrégulière. En raison des [faibles taux de retour](#), l'Union européenne privilégie l'amélioration de ses propres capacités par le renouvellement du [plan d'action en matière de retour](#) et la coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ainsi que la conclusion [d'accords de réadmission ou d'arrangements pratiques](#) avec les pays d'origine et de transit d'Afrique et d'Asie.

En mars 2016, l'Union européenne et la Turquie ont fait une [déclaration](#) sur leurs projets visant à endiguer la migration clandestine en provenance de Turquie vers l'Union européenne, à assurer des conditions d'accueil améliorées des réfugiés en Turquie et à ouvrir des voies sûres et organisées d'entrée en Europe aux réfugiés syriens. Plus tard dans l'année, la Commission a défini un nouveau [cadre de partenariat](#) avec les pays tiers, mis en œuvre par une série de pactes, en vue de traiter les causes profondes de la migration clandestine, de lutter contre le trafic d'êtres humains et d'inciter ces pays à renforcer la coopération en matière de retour et de réadmission. Ces nouveaux pactes sont liés à des incitations à la fois positives, comme la facilitation des visas, et négatives, telles que les conditions de coopération au développement, envers lesquelles le Parlement européen se montre [très réservé](#). De tels pactes ont été conclus avec l'Éthiopie, la Jordanie, le Liban, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal et ont permis une [réduction](#) notable du nombre de migrants qui arrivent en Europe par la route de la Méditerranée centrale. Par ailleurs, en novembre 2017, l'Union européenne a mis en place une [force opérationnelle conjointe](#) en coopération avec l'Union africaine et les Nations unies en vue de sauver et de protéger la vie des migrants et des réfugiés le long de cette route, et en particulier en Libye, d'accélérer les retours volontaires assistés vers le pays d'origine et de réinstaller depuis la Libye les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Une approche plus ciblée des déplacements massifs de migrants et de réfugiés, couplée à des engagements internationaux spécifiques, notamment de la part de l'Union européenne, est également en cours de préparation par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations. En conséquence, deux [pactes mondiaux](#) doivent être adoptés en 2018, l'un pour les réfugiés et l'autre pour les autres migrants.

Dans son discours sur l'[état de l'Union européenne](#) de 2017, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a reconnu que « la migration irrégulière ne s'arrêtera que lorsque les migrants auront réellement une autre option que d'entreprendre un voyage périlleux ». Dans le cadre de l'Union européenne, les États membres réinstallent directement les réfugiés en provenance de pays tiers au titre des dispositions du [programme de réinstallation d'urgence](#) de l'Union européenne et de la déclaration UE-Turquie. Toutefois, le nombre de réinstallations reste modeste. En septembre 2017, la Commission a [recommandé](#) que les États membres réinstallent au moins 50 000 personnes vulnérables supplémentaires d'ici octobre 2019 en accordant la priorité à l'Afrique du Nord et à la Corne de l'Afrique. En outre, le Parlement européen et le Conseil négocient actuellement deux propositions susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies de migration légales en Europe, l'une portant sur le [cadre de l'Union pour la réinstallation](#), destiné à mettre en place des voies d'entrée sûres et légales en Europe pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, et l'autre sur la [carte bleue de l'Union](#), afin d'attirer et de retenir dans l'Union des travailleurs dotés de compétences élevées.

Sécurité et défense

Ces dernières années, des initiatives européennes ont permis de réaliser des avancées notables dans le domaine de la sécurité et de la défense. En mars 2017, la Commission a présenté un [livre blanc sur](#)

[l'avenir de l'Europe](#), dans lequel la défense figure parmi les domaines qui ne subissent aucune régression dans le cadre des cinq scénarios envisagés, et connaîtrait même, dans certains d'entre eux, une évolution vers une union européenne de la défense. Trois scénarios distincts ont en outre été développés dans le [document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne](#) publié par la Commission en juin 2017.

En juin 2015, le Conseil européen avait souligné l'évolution considérable de l'environnement européen en matière de sécurité et s'était engagé à poursuivre les travaux sur « la sécurité et la défense ». Il avait également chargé Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission, de préparer une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union en coopération avec les États membres. Cette stratégie globale a été présentée par la Haute Représentante et Vice-Présidente en 2016 et mise en œuvre par la suite – dans le domaine de la sécurité et de la défense – à travers une série d'actions connues sous le nom de « [paquet hiver sur la défense](#) ». Ce paquet comprend : i) des actions concrètes visant à mettre en œuvre le volet « sécurité et défense » de la [stratégie globale](#) ; ii) le [plan d'action européen de la défense](#) (PAED) de la Commission européenne ; et iii) les propositions visant à renforcer la coopération entre l'Union et l'OTAN dans le cadre de la [déclaration commune de Varsovie](#). Le paquet comprend des actions et des plans qui préparent entre autres la mise en place progressive de l'union européenne de la défense, en particulier le Fonds européen de la défense (FED), l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et la coopération structurée permanente (CSP). Les trois initiatives ont toutes pour objectif, dans une mesure plus ou moins grande, de remédier aux faiblesses intrinsèques du marché européen de la défense et de l'industrie de la défense de l'Union ainsi que d'accroître et d'optimiser les capacités de défense de l'Union.

Des avancées notables ont été enregistrées sur tous les fronts en 2017 grâce à la coopération de l'ensemble des institutions de l'Union. En novembre 2016, la Commission avait présenté le PAED, qui prévoit notamment la mise en place du FED afin de soutenir la recherche collaborative dans les technologies de défense innovantes et le développement de produits de défense définis de commun accord par les États membres. Le fonds, [lancé](#) en juin 2017, se compose de deux volets juridiquement séparés, mais complémentaires : a) le volet « recherche »³ et b) le volet « capacités », destiné à soutenir le développement conjoint et l'acquisition conjointe de capacités de défense essentielles. En juin 2017, la Commission a publié une [proposition](#) de règlement relative à un programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP) dans le cadre du FED. La proposition a pour [objectif](#) de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de la défense de l'Union, notamment en ce qui concerne la cyberdéfense, en soutenant la coopération entre les entreprises durant la phase de développement des produits et des technologies de défense. Au moyen de subventions, d'instruments financiers et de marchés publics, elle apportera une aide financière aux projets menés par au moins trois entreprises établies dans au moins deux États membres.

La [CSP](#) a été lancée en décembre 2017 avec la participation de 25 États membres de l'Union. Elle s'articule autour de projets et d'engagements concrets dont certains sont axés sur le renforcement de secteur de la défense de l'Union. Les membres de la CSP s'engagent à accroître leurs budgets nationaux destinés à la défense et à investir davantage dans la recherche en matière de défense. La première liste de projets ayant été adoptée et la feuille de route mise en œuvre par le Conseil le 6 mars 2018, les [prochaines étapes](#) consisteront à examiner et à évaluer les plans nationaux de mise en œuvre. Ces plans précisent la façon dont les États membres participants envisagent de tenir les engagements plus contraignants qu'ils ont pris les uns envers les autres. La feuille de route comporte également un calendrier pour la proposition et l'adoption de futurs projets éventuels. Un ensemble de règles de gouvernance communes et cohérentes devrait être adopté par le Conseil d'ici la fin juin 2018. Un exercice pilote de l'[EACD](#) a débuté à l'automne 2017. L'EACD consiste essentiellement à examiner les plans des États membres de l'Union en matière de défense afin de les aider à coordonner les dépenses et à recenser d'éventuels projets collaboratifs.

D'autres propositions ayant trait à l'avenir de la sécurité et de la défense de l'Union ont été [présentées](#) par la haute représentante et vice-présidente lors d'une manifestation organisée par l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE) en décembre 2017. Ces propositions prévoient des actions telles que l'activation de [groupements tactiques de l'Union européenne](#), la mise en place d'une facilité européenne pour la paix afin de programmer et de déployer plus efficacement des missions militaires, la création d'un mécanisme de coopération plus étroite avec des pays non européens et des organisations internationales, la constitution d'une task force sur l'union de la défense, la mise en place progressive d'une culture stratégique commune au sein de l'Union et l'encouragement de la formation et de l'enseignement militaires. Dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la défense, l'Union européenne entend également améliorer la mobilité militaire. Une [communication conjointe](#) sur l'amélioration de la mobilité militaire a été présentée en novembre 2017 et un [plan d'action](#) de suivi a été adopté le 28 mars 2018. Il s'agira également d'[un des nouveaux domaines de la coopération](#) entre l'Union et l'OTAN fondée sur les [conclusions du Conseil](#) du 5 décembre 2017.

Cadre financier pluriannuel

Le budget de l'Union européenne donne à l'Union les moyens financiers de son action. Chaque année, son volume est négocié dans les limites fixées par le cadre financier pluriannuel (CFP). Le CFP fixe les plafonds annuels des engagements de l'Union dans les divers domaines d'action ainsi que des paiements généraux, ce qui permet de disposer d'une vue d'ensemble des priorités de l'Union pour une période d'au moins cinq ans (conformément à l'[article 312](#) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ou TFUE). La préparation de ce cadre financier dure [environ deux ans](#) et, généralement, sa durée a été fixée à sept ans. Les négociations du prochain CFP reviennent donc à débattre non pas de simples aspects financiers, mais des perspectives de l'action de l'Union pour les dix prochaines années.

Le CFP actuel, qui couvre la période 2014-2020⁴, entrant dans sa dernière phase, l'Union a commencé à préparer le cadre financier pour l'après-2020. Ces préparatifs ont lieu dans le cadre d'un débat plus large sur l'avenir de l'Europe. Les nouvelles priorités politiques, définies par les États membres dans la [déclaration de Bratislava](#) de septembre 2016 et dans la [déclaration de Rome](#) de mars 2017, doivent être traduites en actions concrètes qui nécessitent des moyens financiers. Le prochain CFP doit servir une Europe qui « protège, donne les moyens et défend »⁵. Par conséquent, l'une des grandes questions du débat consiste à déterminer comment assurer le financement des nouvelles priorités de l'Union dans les domaines de la sécurité et de la défense, de la protection des frontières extérieures, de la politique d'asile et de migration et de la politique climatique. Si de nouveaux besoins financiers apparaissent, les priorités budgétaires qui existent de longue date gardent toute leur pertinence et ont même, pour certaines d'entre elles, gagné en importance. Les programmes européens en faveur de la jeunesse (Erasmus+, initiative pour l'emploi des jeunes), de la recherche et de l'innovation ont besoin de moyens supplémentaires. En outre, même si la Commission a suggéré la [possibilité](#) de moderniser et de réduire les dépenses de la politique de cohésion et de la politique agricole commune, celles-ci continueront d'être des piliers du budget à long terme de l'Union. Par ailleurs, avec le retrait du Royaume-Uni, l'Union européenne perd l'un de ses principaux contributeurs budgétaires ; le manque à gagner pour le budget est estimé à [12-13 milliards d'EUR par an](#). Si le règlement définitif des obligations financières du Royaume-Uni à l'égard de l'Union n'a pas encore été officiellement adopté, les négociateurs sont parvenus à un consensus sur cet aspect de l'accord de retrait qui prévoit notamment une période de transition jusqu'à la fin du CFP actuel. Les négociations sur les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui pourraient prévoir une contribution britannique pour la participation du pays à des programmes spécifiques, par exemple, n'ont pas encore débuté.

Par ailleurs, les discussions sur le prochain CFP sont l'occasion de réformer les finances de l'Union et de réaffirmer certains principes de base sur lesquelles elles devraient reposer. Comme l'a souvent souligné la Commission européenne, le futur budget de l'Union doit être un levier de valeur ajoutée

européenne, c'est-à-dire qu'en mettant en commun des ressources au niveau européen, il doit permettre d'aboutir à des résultats que des dépenses au niveau national ne permettraient pas d'atteindre et il doit être axé sur la fourniture de biens publics européens conçus et mis en œuvre pour améliorer la performance, l'efficacité, la flexibilité et la simplification. Les négociations devront également se prononcer sur la durée du CFP (les sept années du CFP actuel ne sont pas synchronisées avec le cycle politique quinquennal du Parlement européen et de la Commission) et trouver le juste équilibre entre prévisibilité financière et flexibilité suffisante pour pouvoir réagir aux imprévus. Parmi les autres questions largement débattues à l'heure actuelle figurent les liens qui existent entre le budget de l'Union et le cadre de gouvernance économique de l'Union ainsi que les liens entre le versement de fonds européens et le respect de l'état de droit. Des changements devraient également intervenir dans les recettes du budget de l'Union. Il existe un large consensus sur la nécessité d'une réforme du système actuel des ressources propres⁶. Ce système, considéré comme complexe et peu transparent, encourage les États membres à vouloir obtenir un « juste retour » du budget de l'Union au lieu de réfléchir de manière stratégique à la façon de financer au mieux les biens publics européens. Or, si les idées ne manquent pas pour d'autres ressources propres qui permettraient de simplifier radicalement le système et de doter le budget de l'Union d'une plus grande autonomie financière, la réalisation d'une réforme d'envergure s'avère notoirement difficile. Toute modification du système de ressources propres doit être acceptée à l'unanimité par le Conseil après consultation du Parlement, puis être ratifiée par tous les États membres⁷.

La négociation des cadres financiers pluriannuels de l'Union n'a jamais été simple. Il ne devrait pas en être autrement pour ce sixième CFP. L'adoption du CFP nécessite une décision à l'unanimité des 27 États membres ainsi que l'approbation du Parlement européen (procédure législative spéciale fondée sur l'article 312 du traité FUE). Étant donné les nombreuses priorités concurrentes, les pressions budgétaires et les divisions entre les principaux décideurs, il n'est pas étonnant que l'obtention d'un accord soit parfois comparée à la [quadrature du cercle](#). Toutefois, certains pensent que l'absence du Royaume-Uni à la table des négociations modifiera l'équilibre entre contributeurs nets et bénéficiaires nets et sera l'occasion de réformer le budget de l'Union⁸. La procédure débutera officiellement par la présentation des propositions de la Commission relatives au CFP et aux ressources propres, attendues pour le 2 mai 2018. Elle sera suivie de la présentation du paquet législatif pour les grands programmes de dépenses. Le Parlement a déjà fait part de ses attentes sur le [CFP post-2020](#) et la [réforme des ressources propres](#) dans des résolutions adoptées le 14 mars 2018. Il demande que le prochain CFP dispose des moyens financiers de construire une Europe plus forte et plus ambitieuse, en mesure de réagir aux imprévus. Les députés au Parlement européen soulignent en particulier qu'il faut considérablement renforcer les programmes qui fournissent des biens publics européens et qui soutiennent la recherche et l'innovation, la jeunesse et les petites et moyennes entreprises et que l'Union doit disposer de ressources propres pour assumer son rôle dans la gestion des défis pressants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, notamment dans le domaine de la sécurité, de la migration et de la protection des frontières extérieures. Le Parlement estime que, pour s'assurer de moyens suffisants pour les priorités traditionnelles et nouvelles, le plafond du CFP doit être relevé pour passer de 1,0 % à 1,3 % du revenu national brut de l'Union. Il fait observer que de nouvelles ressources propres « véritables » de l'Union constitueraient une façon de financer cette hausse. De plus, le Parlement tient à aboutir à un accord rapide, en moins d'un an, avant les élections européennes de mai 2019. Les nouveaux programmes pourraient ainsi débuter le 1^{er} janvier 2021 en évitant les retards qui ont gêné la mise en œuvre des cadres financiers précédents.

Questions institutionnelles

Outre sa dimension politique, le débat sur l'avenir de l'Europe comporte aussi une dimension institutionnelle. La première institution à avoir fait part de sa contribution a été le Parlement européen, avec quatre résolutions. Dans sa [première résolution](#), adoptée au lendemain du référendum au Royaume-Uni, le Parlement européen a demandé l'élaboration d'une feuille de route

pour une Union meilleure assortie de réformes pour relancer le projet européen. Une [deuxième résolution](#), sur l'amélioration du fonctionnement de l'Union européenne, propose des pistes pour mettre à profit le potentiel inutilisé du traité de Lisbonne. Les grands points soulignés par l'institution sont les suivants : le désir de préserver la « méthode communautaire » en limitant l'approche intergouvernementale ; le passage de l'unanimité au vote à la majorité qualifiée par le recours à des clauses passerelles par le Conseil européen ; le recours plus fréquent au droit d'initiative législative du Parlement ; le renforcement des fonctions de contrôle politique du Parlement sur la Commission ; enfin, la transformation du Conseil en véritable chambre législative et la réduction du nombre de ses configurations. La [troisième résolution](#) sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne contient des propositions qui vont beaucoup plus loin et qui nécessitent des modifications des traités. Cette résolution, qui souligne l'importance de la « méthode communautaire » et de la réduction du recours aux méthodes intergouvernementales, avance également des propositions institutionnelles de fond. Parmi celles-ci figurent la diminution du nombre d'options de participation (opt-in) et de clauses de non-participation (opt-out), un nouveau partenariat avec les États qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas devenir membres de l'Union, la transformation de la politique budgétaire et économique en compétence partagée, une participation plus grande du Parlement à l'Union économique et monétaire, la création d'un « ministre des affaires étrangères de l'Union » par la transformation du cabinet de la haute représentante et vice-présidente, l'octroi, à la Commission, de l'autorisation d'intenter des actions pour violation des valeurs de l'Union, le recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée au Conseil, ainsi que l'octroi à d'autres organes que la Commission, comme le Conseil, le Parlement européen ou les parlements nationaux, du droit de présenter des propositions législatives. Dans une quatrième résolution sur la [capacité budgétaire de la zone euro](#), le Parlement européen souligne la nécessité de rétablir la confiance dans la zone euro et propose une série de mesures pour renforcer la gouvernance économique.

Le [livre blanc](#) publié par la Commission européenne est sa contribution au sommet de Rome du 25 mars 2017 et aux célébrations qui ont entouré le 60^e anniversaire des traités de Rome. Ce document stratégique, qui porte sur les grands défis auxquels sera confrontée la construction européenne, comme le développement des nouvelles technologies et de l'automatisation, l'évolution démographique dans le monde, le chômage des jeunes ou la sécurité, présente cinq futurs scénarios possibles illustrant les façons dont l'Europe pourrait évoluer d'ici à 2025. Il s'agit d'encourager le débat sans néanmoins imposer de solution définitive. Les cinq scénarios, qui ne s'excluent pas mutuellement et ne sont pas exhaustifs, sont les suivants :

- i. « S'inscrire dans la continuité » – mettre en œuvre le programme défini dans les [orientations politiques](#) du président Juncker, mettre à jour les priorités et les adapter à la situation actuelle ;
- ii. « Rien d'autre que le marché unique » – approfondir certains aspects du marché unique en excluant, par exemple, la politique migratoire et d'autres politiques qui n'en font pas partie et développer, le cas échéant, la coopération bilatérale ;
- iii. « Ceux qui veulent plus font plus » – une « coalition de pays volontaires » progresse plus vite dans les domaines de leur choix (défense, sécurité intérieure, fiscalité ou affaires sociales) et les autres peuvent les rejoindre plus tard ;
- iv. « Faire moins, de manière plus efficace » – concentrer son attention sur un nombre de domaines réduit au moyen d'instruments renforcés, modifier les priorités d'action et exclure les domaines qui ne relèvent pas des nouvelles priorités ; et
- v. « Faire beaucoup plus ensemble » – unir nos forces et progresser dans tous les domaines en mettant en commun davantage de pouvoirs et en prenant des décisions dans des délais plus courts.

Un sixième scénario a été ajouté dans le [discours sur l'état de l'Union de 2017](#), qui consiste à renforcer une Europe des valeurs représentée par la liberté, l'égalité et le respect de l'état de droit.

Plus récemment, la [réunion informelle des 27 États membres du 23 février 2018](#) a débattu de plusieurs questions institutionnelles particulièrement importantes pour les élections européennes de 2019, comme la [composition du Parlement européen](#), les candidats têtes de liste ou les listes transnationales. Le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur la composition du Parlement, qui sera affectée par le retrait du Royaume-Uni, en faveur d'une réduction de la taille du Parlement sans perte de sièges pour aucun État membre. La résolution propose d'attribuer à certains États membres 27 des 73 sièges laissés vacants par le retrait du Royaume-Uni afin de corriger les biais actuels de la proportionnalité dégressive et de réserver les 46 sièges restants pour de futurs élargissements. La [résolution](#) du Parlement adoptée lors de la période de session de février 2018 ne reprend pas l'idée de listes transnationales, contrairement au rapport de la commission parlementaire déposé en plénière. Lors de la réunion informelle du 23 février 2018, sur la base de la [position de la Commission](#) sur la question, les chefs d'État ou de gouvernement des 27 se sont dits largement favorables à une réduction du nombre de sièges du Parlement (de 751 à 705) à l'issue du retrait du Royaume-Uni, mais non, dans un avenir proche, à des listes transnationales. En ce qui concerne les candidats têtes de liste, processus soutenu par le [Parlement](#) européen ainsi que par la [Commission](#), le président du Conseil européen, Donald Tusk, a fait part du point de vue des [chefs d'État ou de gouvernement des 27](#) selon lequel le processus n'est pas automatique et ne garantit pas que le Conseil européen proposera l'un des candidats têtes de liste au poste de président de la Commission, comme le veut le traité. Néanmoins, le président du Parlement, Antonio Tajani, a rappelé l'importance du processus des candidats têtes de liste ainsi que la [position du Parlement](#) en vertu de laquelle celui-ci rejeterait tout candidat au poste de président de la Commission qui n'aurait pas été tête de liste.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus d'informations sur ce sujet, consultez la page d'accueil du Parlement européen sur l'[avenir de l'Europe](#).

Anghel S, Dinan D, et Drachenberg R, [From Rome to Sibiu – The European Council and the Future of Europe debate](#), (De Rome à Sibiu – Le Conseil européen et le débat sur la réforme de l'UE), EPRS, Parlement européen, avril 2018.

NOTES

¹ Le terme « discussions » renvoie tant aux initiatives de la Commission qu'aux délibérations des présidents de la Commission européenne, du sommet de la zone euro, de l'Eurogroupe, de la Banque centrale européenne et du Parlement européen.

² La « dimension sociale » de l'Union se développe progressivement depuis le traité de Rome. L'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne prévoit la mise en place d'une économie sociale de marché hautement compétitive. La clause sociale horizontale (article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) accorde autant d'importance à la croissance économique équilibrée et au développement durable qu'au plein emploi, à un niveau élevé de protection sociale, à l'égalité, à la défense de la justice sociale et au respect de la diversité.

³ Des résultats sont d'ores et déjà enregistrés sous la forme de l'[action préparatoire concernant la recherche en matière de défense](#) (lancée le 11 avril 2017).

⁴ Le montant du CFP 2014-2020 est de 1 090 milliards d'EUR, soit environ 1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union.

⁵ Communication intitulée « Un cadre financier pluriannuel nouveau et moderne pour une Union européenne qui met en œuvre ses priorités avec efficacité au-delà de 2020 » ([COM\(2018\)98](#), Commission européenne, 14 février 2018).

⁶ Voir : Financement futur de l'Union européenne. Rapport final et recommandations du groupe de haut niveau sur les ressources propres, décembre 2016.

⁷ E. Bassot, Financement futur de l'Union, [Dix questions essentielles à suivre en 2018](#), EPRS, Parlement européen, janvier 2018.

⁸ Pour plus d'informations, voir : J. Haas et E. Rubio, [Brexit et budget de l'UE : menace ou opportunité?](#), Notre Europe – Institut Jacques Delors, policy paper, janvier 2017.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2018.

Crédits photo : © AB Visual Arts / Fotolia.

eprs@ep.europa.eu

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

